

Communiqué national du S nec-CFTC

Le rendez-vous salarial s'est tenu le 3 juillet 2019. Qu'en retenir ?

L'Etat poursuit (avec un an de retard) le déploiement du dispositif PPCR mais cette phase ne bénéficiera qu'« *aux nouveaux agents de la fonction publique, ainsi qu'à ceux qui entrent dans une troisième partie de carrière* ».

Le Ministre de l'Education Nationale dit agir pour le pouvoir d'achat des enseignants. Comment le croire au regard des faits suivants :

- Poursuite du gel de la valeur du point d'indice
- Revalorisation du remboursement des frais de repas pour les agents publics en formation ou en mission, avec un barème fixé à 17,50€ contre 15,25€ aujourd'hui : un geste de 2.25 € !
- La reconnaissance accrue du mérite individuel et collectif avec la création d'un « bonus », « modulé sur la base d'objectifs individuels et collectifs, au bénéfice des agents les moins primés ». Concrètement : quel montant supplémentaire de rémunération, pour quels agents et selon quels critères ?
- La Gipa, qui n'est qu'un pis-aller dont bénéficient peu d'agents (essentiellement bloqués au dernier échelon de leur grade) est reconduite en 2019. Un sacré cadeau : « *à titre exceptionnel pour 2020 uniquement, la compensation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (IE-CSG) sera réévaluée afin de tenir compte de la situation individuelle de certains agents publics.* » Rappelons que seuls les agents de droit public ne bénéficient pas de la compensation totale et pérenne de la hausse de la CSG...

PANTIN, le 4 juillet 2019